

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

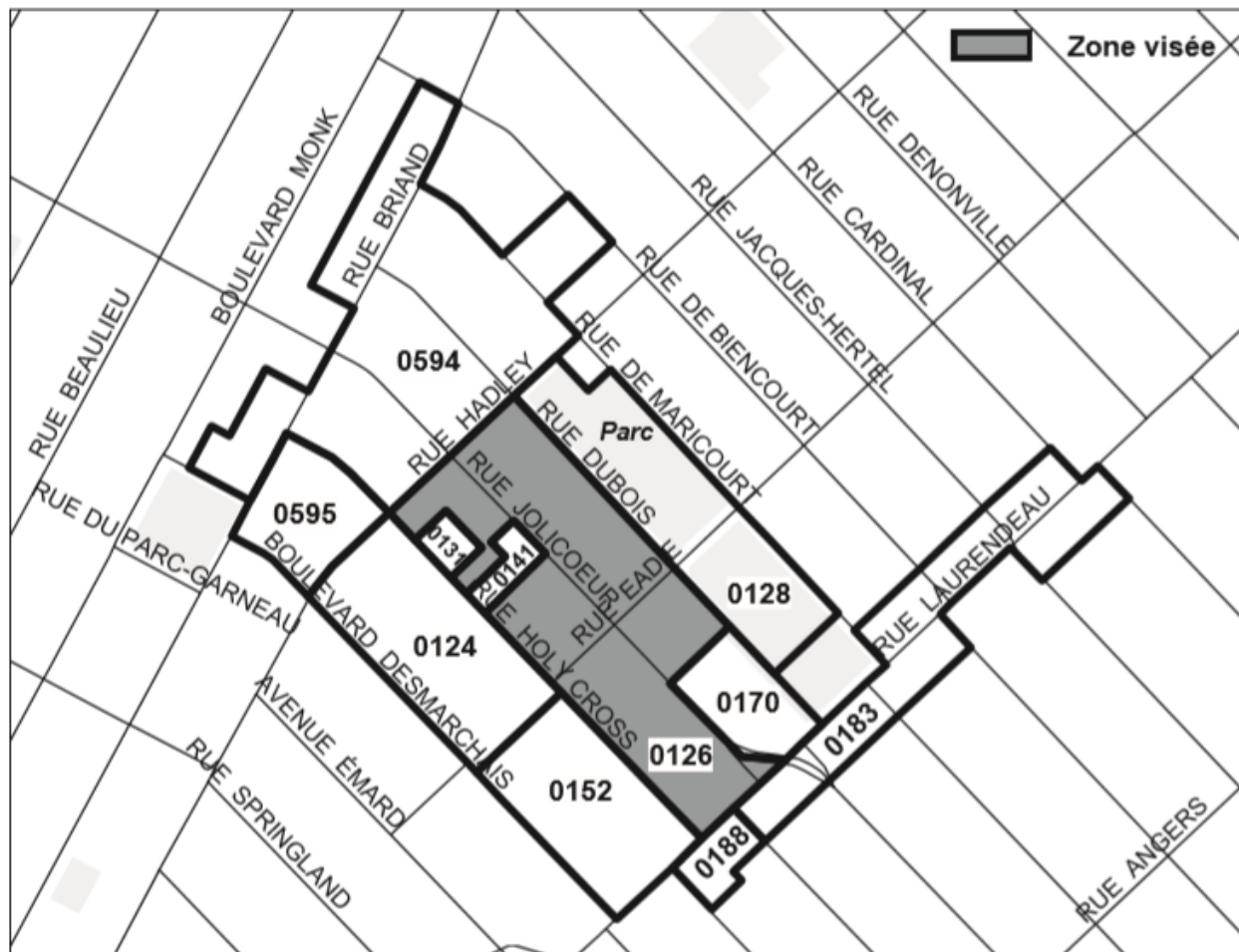
AFIN D'AUTORISER L'USAGE « ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE ET SOCIOCULTURELLE » POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 6201-6213, RUE LAURENDEAU ET 1806, RUE JOLICOEUR (SECTEUR CÔTE-SAINT-PAUL)

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 8 juin 2020, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **3 juillet 2020**, en conformité avec les arrêtés ministériels 2020-008 et 2020-033 et de la résolution CA 20 220158.

Ce premier projet de résolution vise à autoriser l'usage « activité communautaire et socioculturelle » pour l'ensemble de l'immeuble afin de répondre aux besoins de l'organisme à but non lucratif occupant, qui a besoin de plus d'espace pour réaliser sa mission.

L'autorisation se rapportant à l'usage est susceptible d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0126 ainsi que les zones contiguës 0124, 0128, 0131, 0141, 0152, 0170, 0183, 0188, 0594 et 0595, toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Le sommaire décisionnel qui s'y rapporte ainsi qu'une présentation expliquant le projet de résolution et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/le-sud-ouest, ainsi que sur le site Réalisons Montréal, dont l'adresse est : realisonsmtl.ca/laurendeu.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du sommaire décisionnel sans frais. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de résolution jusqu'au **3 juillet 2020** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca;
- via la page Réalisons Montréal, à l'adresse suivante : realisonsmtl.ca/laurendeu

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **3 juillet 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse ou l'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Montréal, le 18 juin 2020

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude